RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 01235
Numéro SIREN : 452 870 561
Nom ou dénomination : SYSTEMS DEVELOPMENT ET SOLUTIONS

Ce dépôt a été enregistré le 11/01/2016 sous le numéro de dépôt 493

PN/02 18 07 15
demis. pdt CS.

SYSTEMS DEVELOPMENT ET SOLUTIONS
Société par actions simplifiée au capital de 75.110,00 euros
Siège social : 53 rue Bourdignon - 94100 Saint-Maur-des-Fossés
RCS Créteil 452 870 561

04B1235

DEPOT AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL
LE 11 JAN. 2016
SOUS LE N° 493

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE EN DATE DU 28 juillet 2015

Le vingt-huit juillet deux mille quinze, à quatorze heures,

Les membres du Conseil de Surveillance de la Société SYSTEMS DEVELOPMENT ET SOLUTIONS, société par actions simplifiée au capital de 75.110,00 euros, dont le siège social est sis 53 rue Bourdignon à Saint-Maur-des-Fossés (94100), immatriculée sous le numéro d'identification unique 452 870 561 RCS Créteil (la « Société »), se sont réunis au siège social sur convocation du Président du Conseil.

Sont présents :

- Madame Françoise Leibovici, membre du Conseil de Surveillance
- Banexi Ventures Partners, représentée par Monsieur Philippe Méré, membre du Conseil de surveillance
- Monsieur Gérard Sontag, membre du Conseil de surveillance
- Monsieur Bernard Leibovici, membre du Conseil de Surveillance

Monsieur Bernard Leibovici, Président du Conseil, préside la séance.

Il constate que le Conseil de Surveillance réunit la présence effective de la totalité de ses membres et peut valablement délibérer.

Le Président aborde l'ordre du jour, qui est le suivant :

I. Démission du Président du Conseil de surveillance et nomination d'un nouveau Président ;
II. Approbation du procès-verbal du Conseil en date du 2 juin 2015 ;
III. Approbation de l'émission d'un emprunt obligataire et informations quant aux incidences de celui-ci ;
IV. Reporting technique, commercial comptable et financier au 24 juillet 2015 ;
V. Questions diverses

I. DEMISSION DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT

Dans un souci de clarté en regard de ses prérogatives et comme suggéré par Monsieur Jean-Pierre Larroze du cabinet Aplitec, Commissaire aux comptes des sociétés du groupe, Monsieur Bernard Leibovici présente sa démission de sa fonction de Président du Conseil de Surveillance.

Les membres du Conseil prennent acte de cette décision et décident de nommer Madame Françoise Leibovici en qualité de nouveau Président et ce, pendant la durée de son mandat de membre du Conseil.

Greffe du Tribunal de Commerce de Creteil : dépôt N°493 en date du 11/01/2016

Madame Françoise Leibovici présente, déclare accepter cette mission.

II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL EN DATE DU 28 AVRIL 2015

Le Conseil, après en avoir pris connaissance, décide d'approuver les termes des procès-verbaux de la réunion du Conseil de surveillance qui se sont tenus les 28 avril 2015.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

III. APPROBATION DE L'EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE ET INFORMATIONS QUANT AUX INCIDENCES DE CELUI-CI ;

Afin de se doter des moyens nécessaires à la poursuite de son développement et de sa croissance, la Société a décidé de renforcer ses fonds propres et quasi fonds propres.
Ainsi, par délibérations en date du 12 juin 2015, les associés de la Société ont décidé de procéder à l'émission d'un emprunt obligataire conformément aux dispositions de l'article L. 228-91 du Code de commerce, d'un montant de deux cent cinquante mille euros (250.000,00 €), divisé en six mille deux cent cinquante (6.250) obligations, d'une valeur nominale de quarante euros (40,00 €) chacune, convertibles en Actions A de la Société.

Nous vous rappelons que le projet de cet emprunt avait été soumis au Conseil lors de la réunion du 2 juin dernier et avait été approuvé.

Une brève présentation du contrat, adopté par la collectivité des associés, ayant pour objet de définir les conditions et modalités de l'emprunt obligataire, est faite aux membres du Conseil
A ce titre, il est précisé que le contrat est conforme au projet qui avait été soumis aux membres du Conseil lors de la réunion susvisée.

Les membres prennent acte de ces informations.

IV. REPORTING TECHNIQUE, COMMERCIAL, COMPTABLE ET FINANCIER AU 24/07/2015

Comme à chaque réunion du Conseil de surveillance de la Société, Monsieur Bernard Leibovici présente un rapport complet en relation avec les activités de la Société et de ses deux filiales.

Les membres du Conseil en particulier notent :

- les bons résultats prévisibles qui devraient être observés pour SDS Performance en 2015 ;
- les efforts pour la commercialisation des produits faite par les équipes d'IMS et espèrent que ceux-ci seront porteurs de résultats et que le chiffre d'affaires prévisionnel pour 2015 sera atteint.

Ils prennent par ailleurs connaissance d'un nouveau instrument pour la gestion de la trésorerie du groupe mis au point par le comptable de celui-ci et se félicitent qu'un tel instrument à l'utilisation aisée pour des mises à jour régulières soit désormais disponible.

V. QUESTIONS DIVERSES

Le président de la Société informe les membres du Conseil sur trois dossiers particuliers gérés par lui-même et ses équipes au cours de ces dernières semaines :

- Discussions engagées avec la société italienne CAN Nuclear pour que SDS Performance et IMS deviennent leurs distributeurs en France ;
- Rencontre le 9 juillet 2015 pour IMS avec le Fonds de Développement des Entreprises du Nucléaire ;
- Contact pour le compte d'IMS avec le Pôle de compétitivité Pégase qui met en œuvre une action d'accompagnement pour le financement et l'exécution d'un plan de croissance ciblé sur des leviers tels que :
 - Processus de maturation de l'entreprise ;
 - Structuration stratégique ;
 - Renforcement opérationnel des compétences et processus.

La date du prochain Conseil de Surveillance est fixée au 14 octobre à 14h dans les locaux de la Société.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par le président de séance et le nouveau Président du Conseil.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix-sept heures.

Monsieur Bernard Leibovici

Madame Françoise Leibovici
« bon pour acceptation des fonctions de Président du Conseil de surveillance »

« Bon pour acceptation des fonctions de Président du Conseil de Surveillance »